

Déclaration du Conseil International des Infirmières sur la Vaccination contre la COVID-19



Les infirmières montrent la voie

Publiée en février 2022

En tant que porte-parole mondial des infirmières, représentant plus de 27 millions de personnels infirmiers dans le monde, le Conseil International des Infirmières (CII) :

croit fermement en l'efficacité de la vaccination contre la COVID-19, efficacité démontrée par la science et par des preuves, et salue les efforts de la communauté scientifique pour maintenir une vigilance constante dans le contrôle de la sécurité et de l'efficacité des vaccins ;

promeut le rôle central joué par les soins infirmiers pour renforcer la confiance du public et améliorer l'acceptation de la vaccination contre la COVID-19 ;

reconnaît que les infirmières – en tant que personnes dignes de confiance et pouvant jouer un rôle de modèle fort – ont la responsabilité professionnelle de respecter les mesures de santé publique, y compris de se faire vacciner, pour se protéger elles-mêmes ainsi que le public et les systèmes de santé¹ ;

exhorte les gouvernements à prendre des mesures immédiates, collectives et durables pour garantir un accès mondial équitable aux vaccins au profit des populations de tous les pays, y compris le partage et le financement des vaccins et le soutien à l'intensification de la fabrication, de la distribution et de la livraison des vaccins ;

demande que la priorité en matière de vaccination soit accordée aux groupes exposés aux plus grands risques, notamment les infirmières, les autres travailleurs de santé et les populations vulnérables ;

affirme que l'accès aux vaccins doit être indépendant de toute considération liée à la couleur, à la croyance, à la culture, au handicap ou à la maladie, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la nationalité, à l'origine, à la politique, à la race ou au statut social ;

condamne fermement les mauvais traitements et actes de violence verbale ou physique, réalisés ou virtuels, perpétrés par quiconque contre toute personne – y compris les infirmières, les autres travailleurs de santé, les patients, les membres des familles et du public – dans le cadre du soutien aux efforts de vaccination ; et

appelle les gouvernements à assurer une meilleure protection et de meilleures conditions de travail aux agents de santé dans le cadre de la riposte à la pandémie et de la vaccination, en s'appuyant sur les législations nationales.

1 Sauf contre-indication médicale.

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) déclarait que l'épidémie de COVID-19 constituait une pandémie mondiale. Depuis, des vaccins sûrs et efficaces contre le virus ont été développés, approuvés et fabriqués, puis déployés, et ce à une vitesse sans précédent.

L'immunisation constitue l'un des outils les plus efficaces pour protéger la santé des personnes et des communautés. La pandémie de COVID-19 a entraîné la mort de plusieurs millions de personnes

et a affecté la vie de milliards d'autres partout dans le monde. Il est démontré que la vaccination contre la COVID-19 réduit la probabilité de maladie grave ou de décès. La vaccination massive de la population mondiale, associée à d'autres mesures de santé publique, est considérée comme la stratégie la plus efficace pour gérer la pandémie et y mettre fin. La protection des populations les plus exposées au risque d'infection par la COVID-19 et/ou de souffrir de maladies ou de résultats plus graves, est au cœur de cette stratégie.

ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS AUX VACCINS

Depuis plus d'un an, le CII plaide en faveur de l'équité vaccinale et pour que la priorité soit accordée aux populations vulnérables, aux infirmières et aux travailleurs de la santé. Le CII est donc très préoccupé par les injustices flagrantes au niveau mondial en matière d'accès au vaccin contre la COVID-19, qui entraînent des taux d'infection et de mortalité élevés et auront des répercussions profondes et durables sur la santé publique et sur le développement socio-économique. Les injustices en matière de vaccination constituent actuellement le principal obstacle à l'éradication de la pandémie¹. L'objectif de l'OMS, qui consistait à faire vacciner au moins 40% de la population de chaque pays d'ici à la fin de 2021, n'a malheureusement pas été atteint. Cependant, l'OMS estime que la phase aiguë de la pandémie pourrait prendre fin si 70% des habitants de chaque pays étaient vaccinés d'ici à la mi-2022. Le CII est très préoccupé par le risque que cet objectif ne soit pas atteint faute d'engagement des dirigeants mondiaux à assurer un accès équitable aux vaccins. On constate en effet un écart gigantesque entre le pourcentage de personnes vaccinées dans les pays riches et dans les pays à faible revenu. Les statistiques actuelles sur l'équité vaccinale au niveau mondial sont disponibles [ici](#). En outre, des millions de travailleurs de la santé et d'autres groupes de population très exposés aux risques n'ont toujours pas été vaccinés.

L'inégalité face aux vaccins, qui a des répercussions disproportionnées sur les populations les plus vulnérables, creusera encore davantage l'écart entre les riches et les pauvres, avec pour effet de remettre en cause plusieurs décennies de progrès en matière de développement humain. Le CII est convaincu que l'équité vaccinale relève, fondamentalement, de la morale, de l'éthique et des droits de l'homme, et qu'elle ne devrait pas être négociable. L'accès aux vaccins contre la COVID-19, leur attribution et les ressources pour les administrer doivent être égaux dans tous les pays et ne pas dépendre du statut économique. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes mondiaux qui renforcent les capacités de production locales et régionales, tout en remédiant aux obstacles dans la distribution des vaccins, y compris en suspendant temporairement les brevets sur les vaccins et d'autres outils et technologies.

Le fait que toute personne, partout dans le monde, reçoive le vaccin n'est pas seulement un impératif moral : il s'agit aussi d'une mesure de santé publique importante pour prévenir l'émergence et la propagation de variantes du virus, au même titre que la propagation incontrôlée du virus responsable de la COVID-19.

RÔLE DES INFIRMIÈRES

Le personnel infirmier a été à l'avant-garde de la vaccination contre la COVID-19. Les infirmières sont les principales prestataires cliniques de la vaccination contre la COVID-19, y compris s'agissant de la planification, de la gestion et de la mise en œuvre des stratégies de vaccination, de même que de l'administration concrète des vaccins à plusieurs milliards de personnes. Les infirmières font progresser les soins de santé primaires et trouvent des moyens innovants d'intégrer des structures de vaccination centrées sur les personnes. Les soins infirmiers sont souvent les seuls services en mesure d'atteindre les personnes et les populations les plus isolées et marginalisées, des points de vue géographique, culturel et social.

Membres appréciés et respectés de l'équipe soignante, les infirmières s'engagent dans une pratique éthique destinée à promouvoir la santé, prévenir la maladie, restaurer la santé, soulager la souffrance et favoriser une mort digne. Le Code déontologique du CII pour la profession infirmière décrit les devoirs et valeurs éthiques liés à la responsabilité professionnelle des infirmières en matière de vaccination². Les infirmières prodiguent des soins fondés sur des données probantes et centrés sur la personne ; elles veillent à ce que les personnes et leurs familles reçoivent, en temps utile, des informations compréhensibles, exactes et suffisantes. De manière active, les infirmières défendent la sécurité des patients, parent aux menaces qui pèsent sur les personnes et assument la responsabilité professionnelle de respecter les mesures de santé publique pour assurer la sécurité du public. La profession infirmière répond aux urgences, aux épidémies et aux pandémies, et partage la responsabilité de la sécurité des personnes qui reçoivent des soins.

L'un des obstacles à l'acceptation et à l'utilisation systématiques des vaccins est le manque de confiance du public envers les vaccins, et en

particulier envers le vaccin contre la COVID-19. La désinformation et la mésinformation contribuent à l'hésitation et au refus de se faire vacciner. En raison de leur proximité avec les patients et du fait qu'elles comptent parmi les professionnels de santé qui jouissent du plus grand capital de confiance, les infirmières jouent un rôle prépondérant dans la création et le maintien de la confiance envers la vaccination. Les infirmières communiquent en temps opportun des informations précises sur les avantages et l'innocuité des vaccins, selon différentes manières adaptées aux besoins des patients, des familles, des communautés, de leurs collègues et du grand public. Les infirmières constituent la majorité du personnel de santé et travaillent dans tous les environnements : elles sont donc une source d'informations importante et sont bien placées pour répondre aux questions, apaiser les craintes et dissiper les informations erronées et les mythes, afin d'aider les personnes à prendre des décisions éclairées en matière de vaccination. La recherche montre que l'absence de recommandation par un professionnel de la santé est l'un des principaux obstacles à la vaccination. Le CII estime que les infirmières peuvent constituer des modèles très influents aux yeux des patients. Les infirmières peuvent aussi prendre, dans la communauté, des initiatives pour renforcer la confiance du public, notamment en communiquant des informations exactes et en défendant des mesures de santé publique efficaces et fondées sur des preuves, y compris la vaccination.

Compte tenu de l'expérience et de l'expertise précieuses des infirmières, une orientation stratégique permettant d'impliquer pleinement les infirmières dans la vaccination, de même que de faire participer activement les infirmières, leurs cadres et leurs organisations aux comités chargés de la vaccination contre la COVID-19, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies nationales de vaccination, favorisera l'accès au vaccin et son utilisation.

PROTÉGER LE PERSONNEL DE SANTÉ

Des millions d'infirmières et d'autres professionnels de santé n'ont toujours pas accès aux vaccins contre la COVID-19, alors même qu'ils risquent leur vie et continuent d'exercer leurs fonctions pour prodiguer des services de santé essentiels face à la pandémie. Des personnes plus jeunes et moins vulnérables vivant dans les pays à revenu élevé et intermédiaire-supérieur sont vaccinées avant les agents de santé et les populations vulnérables de la majorité des autres pays. Les infirmières courent un risque élevé de contracter le virus et des centaines de milliers de travailleurs de santé ont déjà perdu la vie en raison de la COVID-19. Les infections et les décès se poursuivront si les agents de santé ne sont pas vaccinés en priorité.

Le CII relève également que les infirmières et autres travailleurs de santé sont victimes de violences verbales et physiques, y compris de manifestations de racisme et de misogynie, d'attaques personnelles injustifiées, voire de menaces de mort, de la part d'individus opposés à la vaccination contre la COVID-19, autant de comportements alimentés par la désinformation et par la méfiance du public. Ces actes bafouent les droits humains de toutes les personnes qui ont le droit de ne pas subir de préjudice sur leur lieu de travail ni dans aucun contexte³.

Ces violences, de même que la crainte de tomber malade ou de transmettre le virus, provoquent des taux élevés de détresse mentale, notamment l'anxiété et le syndrome de stress post-traumatique.

Le fait de devoir travailler dans ces conditions augmentera le nombre d'infirmières qui quittent la profession, ce qui aura pour effet d'aggraver encore les pénuries prévues de personnel infirmier.

Si la vaccination protège la santé et le bien-être des travailleurs de la santé, elle joue également un rôle essentiel pour préserver les patients, les familles et les collègues des infirmières, ce qui est particulièrement important pour les populations vulnérables, telles que les enfants non vaccinés, les personnes immunodéprimées et les personnes âgées. Vaccinées, les infirmières peuvent partager leur expérience de la vaccination avec leurs patients et avec le public : en servant ainsi de modèles, elles favoriseront l'adoption du vaccin. Il convient également de réduire le nombre et la gravité des infections à la COVID-19 parmi les travailleurs de la santé et le public, afin de protéger la résilience des personnels et des systèmes de santé. La pénurie mondiale de personnels infirmiers et sanitaires, aggravée par la pandémie, de même que les dommages infligés aux systèmes de santé par la pandémie, ont des conséquences graves, et continueront d'affecter durement la capacité des systèmes de santé à fonctionner efficacement pour prodiguer des soins de qualité et assurer une couverture sanitaire universelle.

Références

1 Organisation mondiale de la Santé. Communiqué de presse : Les engagements mondiaux en matière de COVID-19 ouvrent des perspectives, mais la réussite dépend des mesures prises maintenant. 24 septembre 2021. Internet : <https://www.who.int/fr/news/item/24-09-2021-global-commitments-on-covid-19-offer-way-forward-but-success-depends-on-action-being-taken-now>

2 Conseil International des Infirmières. Code déontologique du CII pour la profession infirmière. 2021. Internet : https://www.icn.ch/system/files/2021-10/ICN_Code-of-Ethics_FR_WEB.pdf

3 Conseil International des Infirmières. Prises de position Prévention et gestion de la violence au travail 2017. Internet : https://www.icn.ch/sites/default/files/inline-files/PS_C_Prevention_mgmt_workplace_violence_Fr_1.pdf